

AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime,
relatif à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer</p> <p>29/04/2025</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie</p> <p>02/05/2025</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par rétrocession, échange ou substitution :

Dossier d'attribution n° RS 38 20 0028 01 (AS 38 19 0228 01)

Qualité de l'attributaire : M. Fabien NAVAROSI, Exploitant agricole

Motif de l'attribution : Forêt.

Attribution, dans le cadre de L 141-1 du CRPM, en vue de la protection durable des espaces naturels et du développement de l'agriculture, d'une superficie de 45 a 46 ca, pour consolider une exploitation conduite en EARL, EARL NAVAROSI Fabien, orientée en grandes cultures et production légumière. Cette attribution permettra la confortation de cette exploitation, en prévision de futures pertes de foncier, et la production de bois énergie.

Conditions financières : 3 050,00 euros

Parcelles concernées :

Commune de CROLLES (38)

'AUX ILES' : BC-80

Superficie totale : 45 a 46 ca